

AVIS DE CONCOURS

ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS EN LIGNE--PALIER SECONDAIRE Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO)

COURS D'ÉTÉ EN LIGNE —VOLET PROVINCIAL (ÉTÉ 2017)

POSTES À COMBLER POUR OFFRIR LES COURS EN LIGNE CRÉDITÉS À L'ÉTÉ 2017 DANS LES MATIÈRES SUIVANTES:

Affaires et commerce, English, Études canadiennes et mondiales, Français, Mathématiques, Orientation et formation au cheminement de carrière, Sciences, Sciences humaines et sociales.

(Consultez la liste des 35 cours en ligne d'été offerts en visitant le www.apprentissageenligne.org)

Contexte : La coordination du volet provincial « Cours d'été en ligne » découlant de la stratégie provinciale d'Apprentissage électronique Ontario, est confiée au CAVLFO. Ce consortium est formé des 12 conseils scolaires de langue française qui mettent à la disposition des écoles secondaires de langue française de l'Ontario des membres du personnel enseignant qui accompagnent et encadrent les élèves inscrits aux cours d'été en ligne. Le conseil parrain responsable de l'émission des crédits est le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)

Résumé : Sous la supervision de la direction adjointe affectée à la coordination des cours d'été en ligne (volet provincial) du CAVLFO, les titulaires des postes seront responsables de l'accompagnement en ligne d'élèves inscrits aux cours d'été qui relèvent de leurs matières de spécialisation ou de matières connexes en assurant tous les suivis requis dans le cadre de leurs fonctions.

Note : Le concours s'adresse à toutes les enseignantes et les enseignants qui oeuvrent présentement au sein des conseils scolaires de langue française de l'Ontario.

L'enseignant ou l'enseignante en ligne assurera les fonctions suivantes :

- Encadrer, guider, soutenir et motiver ses élèves dans leur apprentissage dans le but de favoriser leur réussite;
- Communiquer quotidiennement avec ses élèves et les personnes responsables de leur encadrement local, ainsi qu'avec les parents, le cas échéant;
- Utiliser les outils de communication et de collaboration identifiés par le Consortium pour communiquer avec ses élèves, leurs parents ou tuteurs (tutrices) ainsi qu'avec les personnes responsables de l'encadrement local;
- Créer un climat propice à l'apprentissage;

- Établir le résumé du plan de cours qui inclut, entre autres, la description du cours, un aperçu des unités du cours, les ressources requises, une liste des tâches d'évaluation, les exigences spécifiques et le mode de fonctionnement, selon le modèle établi;
- Établir et communiquer aux élèves le calendrier de travail (la feuille de route) qui contient les tâches d'évaluations formative et sommative que ses élèves auront à effectuer et à lui remettre;
- Établir un mode de fonctionnement et de communication avec ses élèves en s'assurant de répondre aux questions de ces derniers dans un délai visé d'un jour ouvrable;
- Organiser et animer des séances individuelles d'échange avec ses élèves dans le but de clarifier ou de faire des mises au point ponctuelles;
- Adapter les stratégies d'apprentissage au contexte et aux besoins de ses élèves;
- Recevoir et rétroagir aux tâches d'évaluation énumérées dans la feuille de route du cours dans un délai raisonnable pour permettre à l'élève de tenir compte de cette rétroaction avant le travail suivant;
- Faire parvenir les tâches d'évaluation sommative aux personnes responsables de l'encadrement local, effectuer l'évaluation du rendement de ses élèves suite à l'administration de ces tâches d'évaluation sommative dans un délai raisonnable, compiler les résultats et transmettre les notes à ses élèves et à la personne responsable de l'encadrement local de l'élève;
- Maintenir un dossier des données et des échanges avec les élèves et les intervenants dans le cadre des cours en ligne, aux fins d'archivage (p. ex., courriels, messages téléphoniques, vidéoconférence);
- Faire l'entrée de données pour la production des bulletins dans l'outil qui sera mis à sa disposition par le par le CAVLFO;
- Collaborer et communiquer étroitement avec la direction adjointe des cours d'été en ligne;
- Collaborer avec l'équipe d'enseignantes et d'enseignants des cours d'été en ligne (volet provincial).

Exigences du poste :

- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Spécialisation dans l'un ou l'autre des domaines d'enseignement affichés est un atout;
- Expérience en enseignement de cinq (5) ans dans des écoles secondaires de langue française de l'Ontario ou une expérience équivalente pertinente;
- Solides connaissances en curriculum, en pédagogie, en enseignement;
- Recours systématique aux technologies de l'information et de la communication;
- Maîtrise du français, à l'oral et à l'écrit, et anglais fonctionnel;
- Connaissance du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario et de l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) provincial un atout;
- Connaissance et des outils de Google est un atout;
- Être disponible et à la tâche du 2 juillet (formation) au 4 août 2017 inclusivement (voir la section «dates à retenir» ci-bas).

Habilités et compétences recherchées :

- Excellente maîtrise de diverses stratégies d'apprentissage et d'enseignement;
- Intégration de l'approche service;
- Ouverture aux nouvelles technologies et aux innovations;
- Capacités d'analyse et de résolution de problèmes;
- Engagement, motivation et autonomie;

- o Capacités supérieures à communiquer;
- o Entregent et aptitude au travail d'équipe;
- o Sens poussé de l'organisation;
- o Excellente gestion de son temps;
- o Capacités de s'adapter aux changements.

Entrevues :

- **Pour aider les candidats et les candidates à se préparer à l'entrevue, des ressources portant sur les outils de l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) seront disponibles en ligne. Des codes d'accès seront distribués automatiquement à tous les candidats qui seront invités en entrevue.**

Toutes les entrevues auront lieu par vidéoconférence au cours de la semaine du **29 mai 2017**.

Dates à retenir :

- o Journées de formation et d'accompagnement : les 2 et 4 juillet;
- o Début et fin des cours en ligne : 5 juillet au 31 juillet 2017, inclusivement;
- o Tâches administratives de fin de cours : du 1er au 4 août 2017, inclusivement.

Lieu de travail :

Tout local approprié validé par la direction adjointe affectée aux cours d'été en ligne du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario.

Rémunération :

Les enseignantes et les enseignants en ligne seront rémunérés au taux de 325\$/jour pour un maximum de 25 jours.

Faire parvenir par courriel, à l'attention de Mme Louise Bélanger (lbeltanger@cavlfo.org) les documents suivants, et ce d'ici le **15 mai 2017 à 15 h00** :

- Votre lettre d'intention accompagnée de votre curriculum vitae;
- Les cours que vous avez enseignés durant les trois dernières années;
- Les cours en ligne que vous pourriez enseigner parmi la [liste des cours en ligne d'été](#) du CAVLFO;
- Parmi la [liste des cours en ligne d'été](#) offerts, précisez les cours que vous avez enseignés ces trois dernières années;
- La plus récente copie de votre Certificat de qualifications et d'inscription à l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Veillez préciser clairement dans votre demande: enseignement de cours d'été en ligne au CAVLFO

Veillez noter que :

1. **Le nombre d'inscriptions d'élèves dans chacun des cours ne peut pas être prédit à l'avance. C'est pourquoi les candidates et candidats retenu(e)s, pourraient :**
 - se voir enseigner des cours additionnels dans un domaine autre que celui pour lequel ils ont posé leur candidature dans le cadre de cet affichage;
 - être embauchés à temps plein ou à temps partiel.

2. **Le CAVLFO accusera réception de votre candidature mais ne communiquera qu'avec les personnes dont la candidature est retenue.**
3. **La loi provinciale (exigence régie par les dispositions du Règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 - Règlement sur la collecte de renseignements personnels pris en application de la Loi sur l'éducation) exige que toute personne fournisse avant son entrée en fonction à un conseil scolaire qui l'embauche, un relevé d'antécédent criminel (vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables), lequel doit être daté de moins de six mois qui précèdent le jour où le conseil scolaire obtient le document. Les candidates et les candidats sélectionnés sont entièrement responsables de fournir ce relevé au CECCE, le cas échéant.**